

Rapport de la commission « Finances et Administration » sur le budget de fonctionnement et le plan des investissements 2020

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance mardi 29 octobre 2019, la commission « Finances et Administration » a examiné le budget de fonctionnement et le plan des investissements 2019, présenté par le Conseiller administratif en charge des Finances et de l'Administration, Monsieur Vonlanthen, ainsi que par le chef du Département des finances, Monsieur Didier Gilodi, et par le secrétaire général, Monsieur François Stocco.

Monsieur Vonlanthen rappelle que lors de la présentation du budget au Conseil municipal le 17 septembre 2019, celui-ci présentait un déficit de CHF 752'516.-. Entre temps, la fiscalité s'est améliorée de CHF 193'000.-, ce qui est une bonne nouvelle.

Afin de prendre en compte l'effet RFFA (Réforme fiscale et financement de l'AVS), suite à des discussions entre l'ACG (association des communes genevoises) et le canton, le canton redistribue en partie l'IFD (impôt fédéral direct) aux communes. Bernex touchera CHF 318'892.-. Cette somme atténue l'effet RFFA : le déficit créé par la réforme est moins important pour la commune.

Suite à ces deux correctifs, une meilleure fiscalité et l'atténuation de l'effet RFFA par le canton, le déficit budgétaire a été ramené à CHF 220'562.-.

Lors du travail sur le budget effectué par les différentes commissions, deux propositions de modification du budget ont émergé :

- Augmenter l'aide humanitaire de 0.66% à 0.7% (proposition SVA) ;
- Proposer des actions éco-sociales d'un montant de CHF 85'000.- (proposition DES).

Le budget étant déficitaire, Monsieur Vonlanthen rappelle que ni la commission, ni le Conseil municipal ne peut aggraver le budget (art. 113 al. 6 LAC). Aussi toute dépense supplémentaire doit être compensée ; les charges (35,073 millions) ne peuvent être augmentées. Dans le budget présenté, le déficit est moins important parce que les revenus fiscaux ont augmenté. Les revenus ont augmenté, mais le budget reste déficitaire. Les commissaires ne peuvent donc pas voter de nouvelles dépenses non compensées.

Un commissaire explique que l'avant-projet renvoyé en commission n'était pas identique au projet présenté à la commission. Les charges patronales ont notamment augmenté (environ CHF 20'000.-). Les coûts de l'ORPC et du Noctambus ont diminué. M. Gilodi explique que le pourcentage des charges patronales est arrivé tard, d'où sa prise en compte après la présentation au Conseil municipal.

Une commissaire rappelle que la loi s'applique le jour du Conseil municipal, selon les charges proposées par le Conseil administratif. Ce à quoi il est répondu par un commissaire qu'il n'est pas responsable de travailler sur le siège lors du Conseil municipal avec un budget comprenant d'autres charges. Monsieur Vonlanthen rappelle que ce sont surtout les revenus qui peuvent varier en dernière minute.

Un commissaire dit qu'il a manqué le coche lors de l'approbation de l'avant-projet de budget : le montant lié aux actions éco-sociales de CHF 85'000.- ou CHF 65'000.- si la subvention de CHF 20'000.- est déduite aurait dû être intégrée à ce moment-là dans le budget. Une commissaire lui répond que la

solution serait de passer par une demande de crédit pour cette dépense ou par un dépassement de budget.

Monsieur Vonlanthen propose de travailler avec le budget initial à CHF 35,093 millions. Après une brève discussion, les commissaires acceptent néanmoins à l'unanimité de travailler avec le projet de budget mis à jour, soit le projet à CHF 35,073 millions

O Administration générale

A la nature **0110 31020**, concernant des imprimés et publications, **0110 31050**, concernant des denrées alimentaires et **0110 31300**, concernant des prestations de services de tiers, une commissaire s'étonne de l'explosion de ces postes. Il est expliqué que celle-ci est due aux élections municipales qui se dérouleront en 2020.

A la nature **0220 31100**, concernant l'acquisition de meubles, machines et appareils de bureau, une commissaire demande si les coûts liés à la centrale téléphonique sont uniques ou s'ils seront récurrents. Il lui est répondu qu'il s'agit de coûts uniques. Un commissaire demande si des négociations de la téléphonie communale ont lieu via l'ACG. Il est répondu que la commune a négocié en direct.

A la nature **0220 36120**, concernant les dédommagements aux groupements intercommunaux, une commissaire remarque que le coût de l'ACG est passé de CHF 3.- à CHF 4.50.- par habitant. Elle est d'avis qu'une fois encore la commune est prise en otage par une décision qui la dépasse. Monsieur Vonlanthen rappelle que la majorité des communes a validé cette augmentation, parce que l'ACG fait face à des procédures de plus en plus compliquées et a des besoins supplémentaires en personnel. Pour les groupements et notamment le SIAG (service intercommunal d'informatique), la commune peut décider d'en sortir, mais le coût sera important.

A la nature **0290 31320**, concernant des honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, il est renvoyé au rapport de la commission *ad hoc* concernant l'augmentation des honoraires.

1 Ordre et sécurité publics, défense

2 Formation

A la nature **2140 30100**, concernant les salaires du personnel administratif et d'exploitation, un commissaire constate que les professeurs de l'école de musique n'ont pas vu leur salaire augmenter, et ce depuis plus de 20 ans. Le nombre d'élèves et d'heures de cours dispensées ne cesse d'augmenter. Une augmentation des profs devra avoir lieu un jour ou l'autre.

3 Culture, sport et loisirs, églises

A la nature **3290 31010**, concernant le matériel d'exploitation et fournitures, une commissaire s'étonne de l'augmentation. Il est expliqué qu'il s'agit de l'achat de vaisselle réutilisable (coût unique) ainsi que du remplacement d'une partie de cette vaisselle.

A la nature **3290 31990**, concernant d'autres charges d'exploitation, il est expliqué que les deux gros projets portés par la commission CCM – à savoir l'accompagnement artistique de la mutation urbaine pour CHF 20.000.- et l'art en plein air pour CHF 30.000.- – sont financés par des diminutions dans d'autres postes. Au surplus, les commissaires sont renvoyés au rapport de la commission CCM.

A la nature **3410 36360**, concernant les subventions aux organisations privées à but non lucratif, une commissaire propose de diminuer de CHF 45'000.- la subvention du foot car son groupe ne souhaite pas subventionner les sports d'adulte.

Par 3 pour, 5 contre, 8 membres présents, la proposition est refusée.

A la nature **3420 31320**, concernant les honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, un commissaire s'étonne des nouvelles études concernant le Parc du Signal. Monsieur Vonlanthen répond qu'il n'y a jamais eu de projet abouti pour ce parc. Il existe bien un ancien projet, mais rien de concret. Il renvoie au surplus au PV de la commission DES.

4 Santé

5 Sécurité sociale

A la nature **5590 36360**, concernant les subventions aux organisations privées à but non lucratif, Monsieur Vonlanthen explique qu'il s'agit d'une phase test concernant les personnes de plus de 25 ans se trouvant au chômage. L'OSEO offre une permanence. Suite à cette phase test, un bilan sera réalisé et si le besoin existe, cette prestation sera pérennisée.

A la nature **5930 36380**, concernant les subventions à l'étranger, un commissaire propose de passer la ligne à 0.7% des charges. L'augmentation de 0.66% à 0.7% représenterait une augmentation d'environ CHF 12'500 CHF, aussi les charges du budget serait à nouveau à environ CHF 35,093 millions.

Par 3 pour, 3 contre, 2 absentions, la proposition est refusée.

Un commissaire propose de faire passer la même nature, à 0.6% des charges.

Par 3 pour, 3 contre, 2 absentions, la proposition est refusée.

6 Transports

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

8 Economie publique

9 Finances et impôts

Suite à cette longue discussion, plusieurs commissaires relèvent que les rapports des différentes commissions sont très bien élaborés, même si les deux propositions émanant de celles-ci n'ont pas été retenus.

La commission étudie ensuite le plan des investissements 2020.

Le plan annuel des investissements 2020 présente un montant de CHF 17'255'671.- aux dépenses et de CHF 3'393'381.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 13'826'290.-.

Le travail étant terminé, le Président de la commission propose de passer aux votes finaux. Ainsi, la commission « Finances et administration » vous recommande :

Par 6 pour et 2 abstentions (8 membres présents)

- 1) D'approuver le budget de fonctionnement 2020 pour un montant de CHF 35'073'180.- aux charges et de CHF 34'852'618.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 220'562.-.

Cet excédent de charges se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 220'562.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.

- 2) De fixer le taux des centimes additionnels pour 2020 à 48 centimes.
- 3) De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 à 100 centimes.
- 4) D'autoriser le conseil administratif à emprunter en 2020 jusqu'à concurrence de CHF 9'075'854.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
- 5) D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2020 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Par 8 pour, 8 membres présents

- 1) De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2020 à CHF 30.-

Par 8 pour, 8 membres présents

- 1) D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 368'800.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- 2) De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique **0290.5620**), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique **0290.1462** « subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun »).
- 3) D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° **0290.36602** dès 2020.

Bernex, le 5 novembre 2019

La rapporteuse Aurélie Friedli